



La sécurité électrique des IRVE : quelle attestation de conformité CONSUEL ?



MARS 2024

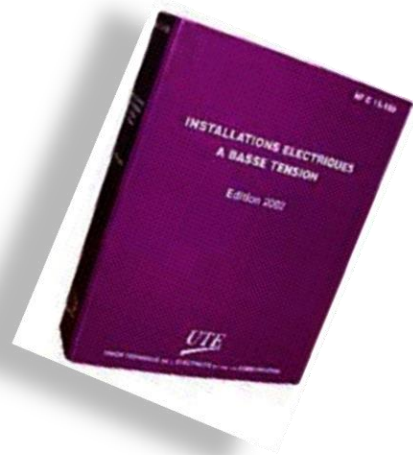
- **Référentiels normatifs applicables aux IRVE**
- **Sécurité électrique des IRVE en immeuble collectif d'habitation : quelques principes**
- **Obligation d'une attestation de conformité, dans quels cas ?**
- **Non-conformités constatées – quelques chiffres indicatifs**

CONSUEL

- Association à but non lucratif créée en 1964 par des Fédérations d'installateurs électriciens et EDF
- Sa mission : toutes études et actions en vue d'assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens vis-à-vis des risques électriques
- Reconnu d'Utilité Publique par décret en 2004

*En charge du **visa des attestations de conformité des installations électriques aux prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur.** La réglementation impose à tout GRD d'exiger cette attestation de conformité lorsqu'il y a **création d'un point de livraison (PDL/PRM)**, en particulier pour une IRVE*

Référentiels normatifs applicables aux IRVE





IRVE alimentée depuis l'installation électrique d'un **bâtiment**

Norme **NF C 15-100** avec :

- Son amendement **A5** de juin 2015
- Ses interprétations **F11, F15, F17, F22** et **F23**

Guide AFNOR **C 15-722/17-222**
de juillet 2012

IRVE en espace extérieur
sans bâtiment

Norme **NF C 17-200** de juillet 2016

Et

Fascicule de documentation **FD 17-205** de septembre 2017 avec ses amendements A1 de mars 2019 et A2 d'août 2020



Sécurité électrique des IRVE en immeuble collectif d'habitation : quelques principes

Sécurité électrique des IRVE en immeuble collectif d'habitation : quelques principes

- Installations existantes -

- 1** — Il n'existe pas de dispositions de mise en sécurité pour les IRVE  L'installation de recharge doit satisfaire aux dispositions de sécurité électrique en vigueur



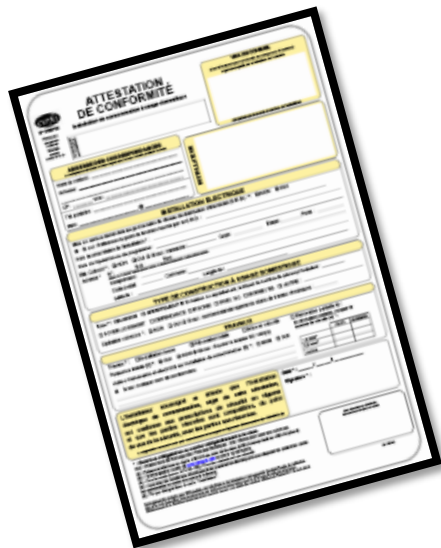
NOTAMMENT :
L'installation de mise à la terre doit satisfaire aux dispositions de la NF C 15-100



- 2** — L'ajout ou l'extension d'une IRVE ne doit en aucun cas diminuer le niveau de sécurité de l'installation électrique existante

Dans certains cas, les pouvoirs publics ont prévu l'obligation d'une attestation de conformité [Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017](#) modifié par Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 – Art. 23

Obligation d'une attestation de conformité



Dans quels cas ?
Quelle attestation ?

Obligation d'une attestation de conformité

dans les cas suivants :

1 →

Mise en service d'une IRVE de **P > 36 kW** (Pu PDL > 36 kVA) y compris en raccordement indirect (*) = conditionnée à l'obtention d'une AC visée ;

2 →

Dans les **bâtiments d'habitation collectifs** = AC visée requise quelle que soit la puissance de l'IRVE ;

3 →

Remise en service suite à une augmentation de puissance = conditionnée à l'obtention d'une AC visée si l'augmentation de puissance **aboutit à dépasser le niveau de 36 kW** (ou PDL à puissance limitée → PDL / PRM à puissance surveillée)

Nota : le maître d'ouvrage peut exiger l'AC visée auprès de l'installateur

(*) Raccordement sous un PDL/PRM existant, par exemple parties communes / SGX bâtiment collectif

En résumé ...

RACCORDEMENT « DIRECT »

PDL spécifique à l'IRVE



1 Attestation par PDL
1 Attestation par installateur

*Décret n°72-1120 modifié + Code
de l'Énergie D342-18 à -21*

RACCORDEMENT « INDIRECT »

PDL non spécifique à l'IRVE



**AC OBLIGATOIRE même si
PDL déjà en service**

1 Attestation par IRVE
(y compris si plusieurs points de
recharge en aval)

Décret n°2017-26 modifié

Quelle attestation de conformité selon le cas ?

Emplacement IRVE		Création PRM PDL		PRM / PDL Existant	
		AC obligatoire au titre du décret 72-1120 modifié		AC obligatoire au titre du décret 2017-26 modifié	
		1 PRM / PDL pour plusieurs emplacements	1 PRM / PDL par emplacement	P IRVE ≤ 36 kW P PDL ≤ 36 kVA	P IRVE > 36 kW P PDL > 36 kVA
HABITATION	Maison individuelle	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune (volontariste)	AC Jaune (peu probable)
	Parking de bâtiment collectif (ou de lotissement) à usage d'habitation	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune
AUTRE	Parking de bâtiment classé ERT/ERP	AC Verte	AC Verte	X	AC Verte
	Parking non associé à un bâtiment	AC Verte	AC Verte		AC Verte

Cas général pour les copropriétés

Quelle que soit l'implantation de l'IRVE



AC JAUNE

Constitution du dossier

En cas de puissance surveillée = $P > 36 \text{ kVA}$:

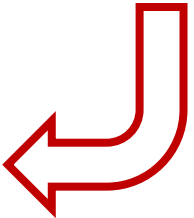
AC JAUNE



ET ...

Dossier technique SC 143_IRVE

Prise en compte par l'installateur
des **courants de courts-circuits**
Et des **pouvoirs de coupure**
En puissance surveillée



Non-conformités constatées

Quelques chiffres...



Non – conformités constatées

CONSUEL a visé **11 955 attestations** relatives aux IRVE en 2023, dont :

→ **3784** dédiées à une IRVE d'un **bâtiment d'habitation**

→ et **8171** dédiées à une IRVE dans un **LRP** ou sur la **voie publique**

Dans le logement, CONSUEL a procédé à 1483 visites sur site, soit un taux de sondage de 39%
Les anomalies constatées se répartissent comme suit, en pourcentage :

	2023	2022
Contacts Directs	2,3%	2,0%
Contacts Indirects	15,0%	7,1%
Protection différentielle	6,9%	2,1%
Valeur de prise de terre	2,5%	1,0%
Conducteur de protection	9,6%	5,4%
Sectionnement et Commande	1,7%	1,9%
Protection contre les surintensités	12,7%	8,1%
Conformité du matériel	5,2%	2,9%
Mise en œuvre	22,3%	7,4%
Circuits spécialisés	2,8%	1,0%
Connexions	16,8%	5,1%
Mode de pose	6,7%	5,0%

Pour rester informés : suivez nos modules de e-learning...

Nous avons conçu ces modules de e-learning pour les Installateurs professionnels. Gratuits et pédagogiques, ils vous permettent de vous informer rapidement sur les dernières évolutions réglementaires et d'évaluer vos connaissances !



Nouveau !

L'objectif de ce module d'e-learning est triple :

- Connaître la réglementation en matière d'IRVE
- Maîtriser les démarches liées à la conformité et notamment celles concernant les Attestations de Conformité et les dossiers techniques CONSUEL
- Connaître les obligations de formation.



<https://www.consuel.com/nos-services-aux-professionnels/#formation>

